

VILLE DE SAINT-TITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 566-2026

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219-
2007 CONCERNANT LES DEMANDES
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

PROJET #1

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 19 avril 2007 le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public, lequel est entré en vigueur le 26 mai 2007;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge maintenant opportun de procéder à l'abrogation de ce règlement puisqu'il est peu utile et désuet;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

Article I Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II Titre

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 566-2026 abrogeant le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public ».

Article III Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public.

Article IV Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Copie certifiée conforme du projet #1 du règlement numéro 566-2026 adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Ce 8 avril 2026



Simon Parisé, greffier